

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DDEES 185G Subvention et convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande de l'autoriser à signer une convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est, 190, avenue de Clichy (17e) (N°SIMPA 12485) et à lui verser une subvention de 25.000 euros en 2013.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, DF34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, et exercice ultérieur, sous réserve du vote des crédits.